

17 juin 2013

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 novembre 2012 de MM. Christo Ivanov, Eric Bertinat, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017 et d'accorder un soutien accru au projet de la buvette de la pointe de la Jonction. Le Conseil administratif s'appuiera notamment sur les 34 mesures potentielles d'amélioration du projet de la BPJ mises en évidence par l'ARV dans son rapport d'activité du 25 octobre 2012.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance du texte de la motion M-1058 et est aujourd'hui en mesure d'apporter les réponses suivantes.

En 2011, sous l'impulsion des Unités d'action communautaires (UAC) du Service social, qui a déposé les demandes d'autorisation, et des travailleurs sociaux hors murs du Service de la jeunesse, Un été à la pointe a été organisé en 2011.

L'objectif de ce projet était de reconquérir un espace en friche, occupé par une population marginale, dans un contexte où la Ville et l'Etat voulaient équiper les bords du Rhône de pontons destinés à la baignade.

Afin d'organiser au mieux cette action, des contacts ont été établis avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (besoins en sanitaires, en électricité, en eau courant et évacuation des eaux usées), la Capitainerie, le Canoë club et le rafting, le Service de la sécurité et de l'espace publics, Service Voirie – Ville propre, le Service logistique et manifestations, les agents de police municipaux et la police cantonale.

Au vu des délais extrêmement courts pour mettre en œuvre ce projet, aucune des installations souhaitées n'ont pu se réaliser et Un été à la pointe a eu lieu avec des moyens limités (mise à disposition de sanitaires et d'électricité par le Canoë club, etc.).

De son côté, le Service de la jeunesse a mis à disposition trois jeunes pour la tenue du bar et la manutention sur place, et un civiliste pour l'entretien de l'infrastructure et l'approvisionnement, un bar sur mesure avec du matériel, du mobilier et un système de fermeture (cadenas), une sonorisation, du matériel électrique, ainsi que deux tentes ont été fournis.

L'ARV s'est beaucoup investie dans ce projet et est devenue le principal partenaire de la Ville. Une convention a ainsi été signée entre la Ville et ladite association pour préciser les rôles et responsabilités des acteurs engagés dans l'exploitation de cette buvette saisonnière.

L'évaluation de l'opération, en fin de saison, a mis en évidence deux grands problèmes, à savoir la précarité des infrastructures, ainsi que les nuisances sonores qui ont entraîné des plaintes des voisins.

En 2012, le Service social et le Service de la jeunesse, sur la base du bilan 2011, ont décidé de rendre autonome le projet Un été à la pointe. C'est ainsi que l'ARV est devenue l'organisatrice de l'édition 2012.

Le Service de la jeunesse a mis à disposition le même personnel, la même infrastructure, et un container frigorifique. Après avoir consulté le Service de protection contre le bruit et les rayonnements (SPRB) le Service de la jeunesse a installé les appareils de mesure et de régulation du son.

Le Service logistique et manifestations et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ont, quant à eux, installé des installations sanitaires et une douche à proximité de la terrasse, ainsi qu'une ligne électrique autonome.

A cela, il faut ajouter que le département de la cohésion sociale et de la solidarité a versé une contribution de 9000 francs pour un soutien à la programmation des activités.

Le bilan de l'été 2012, réalisé par l'ARV, a mis en évidence les améliorations apportées, mais a souligné l'insuffisance des infrastructures. L'ARV a alors proposé un nouveau système de pilotage réunissant l'Etat et la Ville, en même temps que des états généraux autour de cette buvette, ce qui paraissait, aux yeux des services impliqués, quelque peu exagéré.

De son côté, le Service de la jeunesse a estimé nécessaire de clarifier la situation: l'installation tendant à se pérenniser, il apparaissait nécessaire de lancer un appel à projets afin d'attribuer la gestion du site en toute transparence et équité.

En 2013, la complexité du dossier et le nombre croissant d'intervenants, à savoir l'ARV, les Services industriels de Genève, le Canoë club et rafting de Genève, le SPRB, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service social et le Service de la jeunesse, n'ont pas permis de parvenir à un accord pour organiser cet appel à projets dans les temps pour l'été 2013.

De plus, les problèmes d'infrastructure étaient toujours d'actualité et ne permettaient guère de continuer à engager des jeunes dans de bonne condition pour l'exploitation de cette buvette.

Enfin, au vu du rapport du SPRB, il était fort probable que les animations musicales ne seraient pas autorisées.

En février 2013, le Service de la jeunesse a donc décidé de renoncer à co-organiser cette buvette avec l'ARV, ce qui n'empêchait nullement cette association de solliciter les autorisations nécessaires pour réaliser un projet remodelé.

L'ARV a malheureusement attendu trop longtemps pour faire ces demandes d'autorisation et le Canton a, dans l'intervalle, autorisé une autre association – l'Association pour la jeunesse des Pâquis – à s'installer sur le site.

Lors de sa session d'avril 2013, le Conseil municipal accepta la motion M-1058 intitulée «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017». Le département de la construction et de l'aménagement ainsi que le département de la cohésion sociale et de la solidarité ont décidé de reprendre le dossier, en concertation avec le Département de l'urbanisme du Canton.

Ainsi, il a été décidé que, pour l'été 2013:

- l'Etat ne donnerait pas suite à la demande d'autorisation formulée par l'Association pour la jeunesse des Pâquis;
- l'ARV pourrait solliciter les autorisations nécessaires pour monter sa buvette saisonnière sur le même site qu'en 2012, ainsi qu'une subvention ponctuelle auprès de la direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité;
- le Service de la jeunesse mettrait à disposition de l'ARV les mêmes infrastructures matérielles qu'en 2012, à l'exclusion de tout autre soutien.

En parallèle, il a également été décidé de mener une étude de faisabilité afin de pérenniser, dès 2014, cette buvette et de lancer, au moment opportun, un appel d'offre pour l'exploitation de cette future infrastructure.

Depuis lors, l'ARV a sollicité le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour une subvention ponctuelle de 15 000 francs d'aide à son fonctionnement en complément d'autres sources de financement émanant de la Loterie romande ou des recettes estimées de la buvette.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder